

DP07 - L'assurance vie dans la gestion du patrimoine

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit du patrimoine

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Maîtriser le cadre juridique et fiscal du contrat d'assurance-vie
- Savoir conseiller l'usage du contrat d'assurance-vie dans le cadre d'une stratégie patrimoniale

Programme

1. Introduction

- Que représente le marché de l'assurance-vie ?
- Qu'est-ce qu'un contrat d'assurance-vie ? Quels en sont les acteurs ?
- Sur quel mécanisme juridique repose le contrat d'assurance ?
- Quelle différence existe-il entre assurance-placement et assurance de prévoyance

2. Le cadre juridique et fiscal de l'assurance-vie

- La souscription du contrat d'assurance-vie
 - Qui peut-être souscripteur du contrat ? Sous quelles conditions un mineur ou un majeur incapable peuvent-ils souscrire un contrat d'assurance-vie ?
 - L'assuré doit-il donner son consentement à la souscription du contrat ? Sous quelles conditions peut-on souscrire un contrat sur la tête d'un mineur ?
 - Pourquoi désigner un bénéficiaire au contrat ? Comment le désigner ? Sous quelle forme doit être opérée cette désignation ?

- Peut-on souscrire un contrat d'assurance à plusieurs ? Peut-on souscrire un contrat d'assurance-vie en démembrement de propriété ? Quel en est l'intérêt ?
- La vie du contrat d'assurance-vie
 - Comment sont fiscalisés les rachats opérés ? Comment optimiser la fiscalité ?
 - Sous quelles conditions le souscripteur peut-il obtenir des avances ? Quels en sont les risques ?
 - De quelle manière le souscripteur peut-il révoquer le bénéficiaire du contrat ?
 - Sous quelles conditions le bénéficiaire peut-il accepter le contrat d'assurance ? Quels en sont les effets ?
 - Comment déclare-t-on un contrat d'assurance vie à l'ISF ? Quelles spécificités pour quel contrat ? Dans quel cas peut-il être opportun de souscrire un contrat de capitalisation ?
 - Que devient la valeur de rachat du contrat en cas de divorce des époux ? en cas de décès de l'époux assuré ?
- Le dénouement du contrat d'assurance-vie
 - Quelles sont les règles applicables à la dévolution des capitaux en cas de décès au profit des bénéficiaires ? Quelles en sont les limites au regard des héritiers ? du conjoint survivant ? des créanciers ?
 - De quelle manière est taxée la transmission au profit des bénéficiaires ?
 - Quels sont les risques existant au dénouement du contrat d'assurance ? Quel recours pour les héritiers ? les créanciers ? l'administration fiscale ? Comment définir le caractère manifestement exagéré des primes ?

Public concerné

- DAF / RAF
- Directeur d'association
- Directeur d'établissements de santé
- Dirigeant - Chef d'entreprise

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.